



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Association Cercle de Voile de Mulhouse
Plan d'eau de Reiningue
Route de Wittelsheim 68950 Reiningue
SIRET 322 960 626 00032

03 89 55 40 15
contact@cvmulhouse.asso.fr
www.cvmulhouse.asso.fr
f @cvmulhouse

Note d'applicabilité du Pass Sanitaire COVID-19

Annexe au règlement intérieur

Edition 1.1 du 19 août 2021

Date d'applicabilité : immédiate

Vu

- les « Décisions sanitaires applicables au sport à partir du 9 août 2021 » émises par le ministère des sports (Cf. <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-9-aout-2021/>)
- Notre classement en ERP PA (Etablissement recevant du Public de Plein Air) et ERP R
- Le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 pris en application de la Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et paru au Journal officiel le dimanche 8 août
- Les recommandations de la FFVoile émises le 18 août 2021
- La décision du Comité de Direction du Club
- L'arrêté du préfet du Haut Rhin du 18 août 2021

Il a été décidé de mettre en place le Pass sanitaire sur le site du Club de Voile de Mulhouse et ainsi d'interdire son accès aux personnes ne pouvant montrer un Pass sanitaire valide (sauf pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination).

Sont concernés : Toutes les personnes majeures accédant au site du Club de Voile

Ne sont pas concerné (pour le moment) par l'obligation de présenter un Pass sanitaire valide, les personnes suivantes :

- Scolaires accompagné de leur professeurs et accompagnant
- Mineurs (< 18 ans)
- Salariés et bénévoles en mission au club
- Parents ou personnes mandatés déposant ou recherchant leurs enfants aux activités proposées par le club (à la condition qu'il ne reste pas sur site)

Nota : En cas de location ou de mise à disposition du site (location club house, partenariat ASPTT Triathlon, ...), le pass sanitaire reste obligatoire pour toutes les personnes accédant au site et son contrôle est de responsabilité du locataire, organisateur de l'évènement ou partenaire.

Moyen de contrôle : Application Android ou Apple « TousAntiCovid Verif » chargé sur son smartphone permettant de scanner QR Code sanitaire et d'indiquer sa validité, ou en dernier recours un certificat papier de test négatif de moins de 72 heures, de vaccination ou de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Qui contrôle : Le Président et le Conseil d'Administration délègue les contrôles du Pass sanitaire aux personnes suivantes :

- Responsable de base : Perrine OLIVIER
- Responsable accueil : Gauthier CHAUVET
- RTQ
- animateurs ou coachs sportif
- animateurs de club
- Membres du CA
- Membres du club (uniquement pour leurs invités hors période d'ouverture du club)



Modalités des contrôles :

- Le contrôle aura lieu dès la prise en charge des personnes sur le site ou avant le paiement de la prestation. Lors des régates, le contrôle aura lieu lors de l'inscription.
- Un justificatif d'identité peut également être demandé afin de vérifier la concordance avec le Pass présenté.
- Pendant les périodes d'ouverture du club (du lundi au vendredi, de 9h à 17h, le samedi & dimanche de 14h à 17h), le contrôle sera effectué par la responsable de base et le responsable accueil, le plus souvent au bureau accueil.
- En dehors des périodes d'ouverture, les contrôles peuvent être effectués par n'importe quelle autre personne citée ci-dessus et à n'importe quel endroit sur le site.
- Les membres présents sur le site s'engagent à avoir un Pass sanitaire valide et à contrôler les invités qu'ils font entrer sur le site sous leur responsabilité. Il n'y aura pas un contrôle systématique, tous les jours, des Pass sanitaire de tous les membres présents. Des contrôles aléatoires peuvent être effectués.
- Le Club de Voile ainsi que les personnes en charge du contrôle s'engage à ne conserver aucune information recueillie liée au Pass sanitaire. Les données auxquelles les personnes contrôlant le pass sanitaire ont accès ne sont traitées qu'une seule fois et ne sont donc pas conservées.
- Les personnes ayant reçu une délégation pour effectuer le contrôle, donne explicitement leur consentement pour effectuer cette mission et s'engagent à effectuer le contrôle des pass sanitaires conformément aux dispositions légales applicables en la matière.
- En cas de litige ou d'agressivité des personnes contrôlées, il est demandé de rester courtois, avenant, mais ferme sur le contrôle. Tout dérapage sera signalé au Comité de Direction du club et pourra être remonté à la Gendarmerie de Lutterbach.
- Un affichage informatif de la mise en œuvre du Pass Sanitaire est apposé à l'entrée du site (cf. annexe de la note).

Le port du masque reste obligatoire sur site

- à l'extérieur en présence d'au moins une autre personne (en particulier les encadrants des groupes sont concernés).
- et à l'intérieur des bâtiments.

Les vestiaires restent accessibles à tous en respectant les gestes barrières, en limitant le nombre de personne et en laissant les fenêtres ouvertes.

Date de fin d'applicabilité : 15 novembre 2021

Pour application immédiate, au nom du Conseil d'Administration.

Jean SCHNOEBELEN
Président du Club de Voile de Mulhouse

Dans le but de réduire les risques de transmission
de la Covid-19, l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT SANITAIRE

Certificat dans
TousAntiCovid Carnet



Certificat
sur papier



OU



Préparez un **justificatif d'identité**, en
complément du certificat sanitaire

La conformité du certificat sera vérifiée **à l'entrée** selon les règles sanitaires en vigueur.
La vérification ne permet **ni d'avoir accès, ni de stocker** vos données médicales.

**Nous vous souhaitons un bon évènement tout en continuant d'appliquer
les gestes barrières !**



Conformément à la loi du 31 mai 2021, l'accès aux établissements, lieux et événements accueillant de grands rassemblements de personnes est soumis à la présentation du pass sanitaire. Dans le cadre du contrôle de ce pass, l'exploitant ou l'organisateur peut vous demander de justifier de votre identité.

Le dispositif a été développé dans le respect de l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés concernant le respect des données personnelles. Retrouvez toutes les informations concernant le traitement des données du pass sanitaire sur la fiche de mentions RGPD.